



- Niveau 1** : raclage et salage des axes prioritaires, des voies de transport en commun et dessertes des écoles
 - Niveau 2** : raclage et salage des axes secondaires et dessertes de quartier
 - Niveau 3** : raclage des rues restantes et salage uniquement en cas de verglas
- En cas de verglas, toutes les rues sont salées.**